COMPTE-RENDU CONSEIL MUNIICPAL

SÉANCE DU 3 JUILLET 2008

L'an deux mil huit, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

Étaient présents : MM MASSON Jean-Paul, DESHAYES Jean-Yves, MONTIGNÉ Claude, CROQUISON Sébastien, BESSIN Pascal, LEFEUVRE André, GLORY Georges, RÉGEARD Loïc. BARBY Éric, BEDEL Didier, de LORGERIL Olivier, RUELLAN Jean-Claude ; Mmes ROZE Marie-Paule, HOUIT Yolande, GASCOIN Laurence, GRIMBELLE Hélène et NIVOL Nadine.

Absent excusé : M. SAUVEUR Patrice

Un scrutin a eu lieu ; Mme GASCOIN Laurence a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N°69-2008- DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un référent en matière de sécurité routière. Cet élu aura un rôle transversal :

- pour porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les champs d'intervention suivants : urbanisme, aménagement, infrastructure, pouvoir de police
- pour mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation

Des réunions régulières d'information et de partage d'expériences organisées par les services de la Préfecture apporteront les compléments nécessaires de culture sécurité routière pour mener à bien cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Monsieur **Claude MONTIGNÉ,** Adjoint au Maire chargé de la voirie, comme référent sécurité routière auprès des services de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

N°70-2008 DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE COMMUNAL DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un responsable communal du programme de lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Monsieur **Pascal BESSIN,** conseiller municipal, comme responsable communal du programme de lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

N°71-2008 ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MISE A JOUR D'UN PLAN D'ÉPANDAGE D'UN ÉLEVAGE PORCIN – SCEA QUENET DE TRÉVÉRIEN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique d'une durée d'un mois est ouverte depuis le 16 juin dernier en vue de mettre à jour le plan d'épandage de la SCEA QUENET de TRÉVÉRIEN.

Les pièces du dossier sont déposées au secrétariat de mairie de TRÉVÉRIEN où le public peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Un commissaire-enquêteur a été nommé par le Tribunal Administratif. Il a qualité pour recevoir les déclarations qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête.

Conformément à la législation, les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km ou le plan d'épandage, doivent être consultées et sont invitées à donner leur avis sur cette demande d'autorisation.

Compte tenu des éléments techniques présentés dans le dossier de mise à jour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ÉMET** un avis favorable pour la demande de mise à jour d'un plan d'épandage d'un élevage porcin – SCEA QUENET de TRÉVÉRIEN.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

N°72-2008 ÉTUDE SOMMAIRE : EFFACEMENT DES RÉSEAUX – RUE DE LA LIBÉRATION ET RUE DES CORSAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la volonté de poursuivre les travaux d'effacement des réseaux aériens, rue de la Libération et rue des Corsaires.

Le Syndicat Départemental d'Électrification a transmis l'étude sommaire accompagnée du tableau de financement concernant cette opération d'effacement des réseaux.

Les subventions relatives à cet effacement ne sont attribuées sous réserve que tous les réseaux aériens soient effacés (éclairage public, téléphone).

L'étude sommaire de cette opération est fixée à 118 882.40 € TTC, qui se répartissent comme suit :

Part. SDE	Part. Communale	TVA EDF	Total
61 700 €	38 300 €	19 600 €	119 600 €

Il convient de donner suite à ce dossier.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** auprès du Syndicat Départemental d'Electrification d'Ille-et-Vilaine la réalisation de l'étude détaillée du secteur présenté ci-dessus.
- **S'ENGAGE** à effectuer ces travaux d'effacement de réseaux aériens.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour information : L'étude détaillée, contrairement à l'étude sommaire, comprend les trois parties suivantes :

- Effacement du réseau électrique
- Remplacement de l'éclairage public
- Génie civil du réseau téléphonique

N°73-2008 SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN AUX BIBLIOTHÈQUES – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE

Une fiche action concernant le soutien aux bibliothèques a été votée par le Conseil Communautaire le 27 septembre 2007. Elle précise les modalités de soutien de l'aide du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.

Conditions générales d'éligibilité : achats de livres et de périodiques

Inscription au budget de la collectivité, d'un crédit minimum d'achats de livres à hauteur de 0.75 € / habitant / an.

- Aide communautaire de 10 %
- Aide départementale de 20 % sur la dépense TTC dans le cadre du volet 3 du contrat de territoire 2006-2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au titre du soutien aux bibliothèques auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique et du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du volet 3 du contrat de territoire 2006-2009
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Pour information :

- 4 500 € ont été affectés pour l'acquisition des ouvrages (budget 2008)
- 400 € sont prévus pour les périodiques (abonnement revues et magazines)

N°74-2008 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – EXCERCICE 2007

SMICTOM DES CANTONS DE BÉCHEREL, COMBOURG, HÉDÉ & TINTÉNIAC

Conformément aux articles L. 1411-13, L.2312-1, L.2224-5 et L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 ;

Un rapport annuel sur l'exploitation des services publics de collecte et de traitement des ordures ménagères doit être présenté aux Conseils Municipaux des communes membres et être également tenu à la disposition du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'adopter le rapport annuel – exercice 2007 du SMICTOM des cantons de BÉCHEREL, COMBOURG, HÉDÉ et de TINTÉNIAC.
- **PRÉCISE** que ce document est à la disposition du public aux jours habituels d'ouverture de secrétariat de mairie.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

N°75-2008 RAPPORT ANNUEL SUR PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2007

Conformément à la loi relative au renforcement de la protection de l'environnement, le Syndicat des Eaux de la Région Tinténiac-Bécherel a transmis son rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service public d'eau potable – exercice 2007.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal et être également tenu à la disposition du public.

Le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'adopter le rapport annuel – exercice 2007 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tinténiac.
- **PRÉCISE** que ce document est à la disposition du public aux jours habituels d'ouverture de secrétariat de mairie.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

N°76-2008 ACQUISITION ET ÉDIFICATION D'ABRIS SCOLAIRES

Reprenant la délibération en date du 14 janvier 2008 (n°03-2008),
Il s'avère que les abris-bus ne font pas l'objet d'un soutien financier au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine au titre de l'acquisition et l'édification d'abris scolaires.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Compte-rendu du SIGeP** (Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine de COMBOURG) : élection du Président et des Vice-présidents, visite de la piscine de Combourg
- **Illuminations de Noël** : choix final des guirlandes
- **Horaires d'été de La Poste** : fermeture du bureau du 26 juillet au 16 août 2008

Affichage du compte-rendu le 7 juillet 2008

Vu, le Maire

M. André BLANCHARD